



Comment sortir de l'indivision

Par **moun60**, le **29/03/2011** à **00:07**

Bonjour, Comment la 2ème compagne de mon fils peut elle racheter les parts de la 1ère sur un pret immobilier. Elle a signe une promesse d'achat le 22/03/2011; la banque avec qui elle avait RV demain lui a telephoné aujourd'hui pour annuler, elle ne peut proposer un credit avant quelaco-solidarité du 1 er pret soit lever...et la banque ayant efectué le 1er pret ne veut lever cette co-solidarite qu'après la signature du rachat des parts chez le notaire. Cela fait 3 ans qu'ils essaient de garder cette maison etjamais une banque ou le notaire ne leur avait signalé ce genre de chose. Comment le notaire a t il put faire signer le compromis de vente sans leur parler de cela ? Comment sortir de cette situation? Je vous remercie de bien vouloir nous éclairer sur la situation, car nous tournons en rond.

Par **mimi493**, le **29/03/2011** à **00:12**

C'est simple : elle fait un pret à son nom, elle rachète la part de l'autre en lui versant l'argent et la 1ère rembourse son pret.

Ce n'est pas au notaire de se préoccuper du financement.

Par **moun60**, le **29/03/2011** à **00:46**

Bonsoir, Merci d'avoir repondu si vite. Ce n'est pas le pret qui pose problème mais le fait que la banque ne veuille lever la co-solidarité du 1er pret qu'après la signature de la vente chez le notaire et que pour obtenir un crédit, il faut que le 1er pret soit desolidarisé. autrement ils serait propriétaire a 3 avec 2 personnes sur les memes parts. Une autre idée ?

Par **mimi493**, le **29/03/2011** à **00:51**

Il suffit de racheter le pret. Une banque ne lève quasiment jamais une solidarité.
Pour l'autre personne, elle fait un pret pour racheter sa part dans le 1er pret.